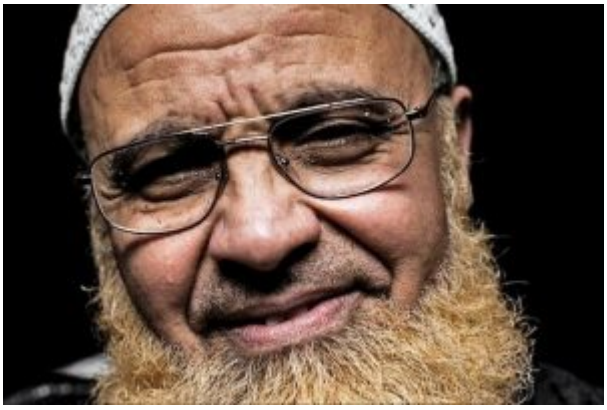
Suisse : l’imam Abu Ramadan justifie la lapidation des femmes adultères. Aucune sanction

27/09/2020 à 12h49



« Le prêche de trop ? » c’est ainsi que Mohamed Hamdaoui a intitulé une de ses récentes interpellations. L’élu PDC du Grand conseil bernois souhaite obtenir des réponses concernant l’imam Abu Ramadan et des propos qu’il a tenu à la mosquée Ar’Rahman de Bienne et qui ont été relayés par le Matin Dimanche en début d’année.

Mohamed Hamdaoui demande notamment combien de prêches contraire à la loi pourront encore être tenus dans un lieu de culte avant que son auteur ne soit poursuivi. Les propos concernent en l’occurrence la justification de la lapidation des femmes adultères, précise le député PDC. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif explique qu’il « n’existe pas de bases légales qui permettent aux autorités chargées de la sécurité de contrôler régulièrement des prêches en l’absence de tout soupçon ». […]

RJB.ch